

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET
D'INDUSTRIE TERRITORIALE
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

**Compte rendu
du 24 novembre 2014**

PARTICIPANTS

Présents

Membre de droit

Luc VILAIN, Sous-Préfet en charge des affaires économiques, représentant Raphaël BARTHOLT, Préfet de Meurthe-et-Moselle

Membres élus

Vincent BARBARAS, Jean-Charles BERNARD, Olivier BERTRAND, Fabrice CHARTREUX, Marie-Josée DAVANZO, Marie de METZ NOBLAT, Philippe DUPONT, Arnaud HABRANT, Fabien HAMON, Jacques HENRION, Jean-Louis KAYSER, Jean-Sébastien MENGIN, Brigitte MEYER, Alex MULLER, François PELISSIER, Rachel PELLE, Philippe PERRIN Laurence REBECK, Gilles SCHAFF, Jean-Marie VILADECAS

Membres associés

Philippe DURST, Franck EHRLACHER, Christian FAIVRE, Denis HEFTRE, Colette HEISSER, Claude PERETTE, Catherine STRASSER, Joël VIGNERON

Personnes qualifiées

Christine BERTRAND, Présidente du MEDEF de Meurthe-et-Moselle ; Daniel CERUTTI, Président de la Fédération BTP 54 ; Yves LESAGE, Président du Tribunal de Commerce de Nancy ; Etienne MALHER, Président de la CGPME de Meurthe-et-Moselle ; Martial MUNIER, Président de l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie de Meurthe-et-Moselle ; Laurent PEREZ, Chargé de Mission EDF-Délégation Régionale Lorraine ; Denis PIARD, Vice-Président de la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle représentant Gérard RENOUARD, Président de la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle

Invité

Paul ARKER, Président de la CCIR Lorraine

Permanents

Marie-Pascale DESGRANGES, Attachée de Direction ; Natalia FONTENEAU, Chef de Cabinet ; Philippe FRANÇOIS-STEININGER, Directeur Général Adjoint ; Lina GILSON, Directeur Formation et Emploi ; Jean-Christophe KLEIN, Directeur Général ; Christine LACOSTE, Assistante du Directeur Général ; Laurent PERREIN, Responsable Administratif et Financier ; Gilles ROUX, Directeur du Développement et partenariats ; Olivier SIMON, Directeur Infrastructures ; Eric TAVERNE, Directeur Communication

Excusés

Membre de droit

Raphaël BARTHOLT, Préfet de Meurthe-et-Moselle représenté par Luc VILAIN, Sous-Préfet en charge des affaires économiques

Membres élus

Waël ALI SOUFIAN, Jean BOONEN, Pascal CARRERAS, Jacques CHEVALIER, Raymond FRENOT, Nicole GIRARD, Delphine MANZANO

Membres associés

Jacques BACHMANN, Jean-Pierre FERRANTE, Jean-Pierre LEHMANN, Sylvie PETIOT, Jacques WERMUTH

Personnes qualifiées

Michel BEDU, Président de la Fédération Départementale de l'Industrie Hôtelière ; Isabelle DELAUNAY, Directrice Régionale Adjointe de la DRJSCS Lorraine ; Claude D'HARCOURT, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ; Roland ESCH, Président du Tribunal de Grande Instance de Nancy ; Gérard RENOUARD, Président de la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle représenté par Denis PIARD, Vice-Président de la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle ; Christian TOULET, Directeur Régional INSEE Lorraine

Permanents

Jean-François ROCHE, Chargé de Mission

Absents**Membres titulaires**

Yannick BOHN, Gilles FLOQUART, Véronique MADINI, Constant MARANDEL

Membres associés

Jean-Marie BRANCALEONI, Marie-Hélène NAILLON

Personnes qualifiées

Jean-Marie BENOIT, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle ; Fabienne BOGARD, Directrice départementale de la Banque de France ; Denis LHOMME, Président du Conseil des Prud'hommes de Nancy ; Philippe SOLD, Directeur de la DIRECCTE unité territoriale 54

SOMMAIRE

1- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 30 juin 2014	9
2-Ajustement des parts contributives	9
3- Perspectives d'évolution de la ressource fiscale des CCI pour 2015-2016-2017	10
4- Nouveau schéma d'affectation de la masse salariale entre CCIR et CCIT en 2015	10
5- Délégations de compétences et signatures en matière de Ressources Humaines	11
6- Régionalisation de la chaîne d'appui à la Création Reprise Transmission d'entreprise	11
7- Examen du Budget Rectificatif 2014	12
8- Approbation du Schéma directeur de la CCI de Région Lorraine	13
9- Syndicat Mixte pour le Développement Industriel de la Région de Longwy : approbation du protocole relatif aux retraits du Conseil Général et de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Syndicat mixte industriel	17
10- SASU RACINE : versement d'une avance en compte courant d'associés de 200 000 €	18
11- ADER : demande de souscription à l'augmentation du capital	19
12-SEBL : demande de souscription à l'augmentation du capital	21
13-SOLOREM : demande de souscription à l'augmentation du capital	21
14- Demandes de désignations	22
14-1 Commission de prévention des conflits d'intérêts	22
14-1-1 Election d'un membre en remplacement de Sylvie Petiot	22
14-1-2 Election du (de la) Président (e) de la commission	23
14-2 Solorem : reconduction du mandat d'administrateur	23
14-3 Commission d'assimilation : proposition d'une ou plusieurs candidatures	23

14-4 Commission Départementale de Conciliation (en matière de baux d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal) : renouvellement des membres	24
14-5 Commission départementale de Conciliation (litiges relatifs aux insuffisances de prix ou d'estimation d'immeubles et de fonds de commerce) : renouvellement des membres	25
14-6 Mission locale de Briey : régularisation de désignation au Conseil d'Administration	25
14-7 Plateformes d'Initiatives Locales : modification de désignations de membres titulaires et/ou de membres suppléants (Initiative Bassins-Briey-Orne, Initiative Pays-Haut, Initiative Terres de Lorraine)	26
14-8 Conseil de Développement durable du Grand Nancy : proposition de candidature	26
14-9 Conseil de la Faculté des Sciences et Technologies de l'Université de Lorraine : renouvellement des 2 représentants de la CCI	27
14-10 GECCILOR : désignation d'un représentant en remplacement de Sylvie PETIOT	27
14-11 Commission départementale des impôts directs et taxes sur le chiffre d'affaires : désignation des membres titulaires et suppléants pour les 3 formations pour 2015	27
14-12 Dispositif Ambassadeurs des marchés publics : demande de désignation	29
14-13 Commission départementale de vidéosurveillance : renouvellement des membres	29
15- Appels à cotisations	30
15-1 Aduan : cotisation 2014 (renouvellement)	30
15-2 Conseil de Pays Val de Lorraine : cotisation 2014 (renouvellement)	30
15-3 Initiative Val de Lorraine : cotisation 2014 (renouvellement)	30
15-4 Initiative Bassins Briey-Orne : cotisation 2014 (renouvellement)	31
15-5 Initiative Grand Nancy : cotisation 2014 (renouvellement)	31
15-6 Initiative Pays-Haut : cotisation 2014 (renouvellement)	31
15-7 Seine-Moselle-Rhône : cotisation 2014 (renouvellement)	31

15-8 Consortium international pour le développement des voies navigables : cotisation 2014 (renouvellement)	32
15-9 PME Finance : cotisation 2014 (renouvellement)	32
15-10 Initiative en Pays Lunévillois : cotisation 2014 (renouvellement)	32
16- Demandes de subventions	33
16-1 Les Vitrines de Nancy : demande de subvention 2014	33
17- Point sur les marchés publics	33
17-1 Attribution de marchés publics	33
17-1-1 Marché AO 03-14 Prestations d'actualisation et d'étude de base de données concernant le comportement d'achat des ménages en Lorraine et dans l'espace transfrontalier et leur intégration dans une application dédiée	33
17-2 Marchés à lancer	34
18- Avis de la CCI de Meurthe-et-Moselle sur les documents d'urbanisme	34
18-1-Avis de la CCI de Meurthe-et-Moselle sur les projets arrêtés de Plans Locaux d'Urbanisme	34
18-1 PLU Chenevières	34
18-2 PLU de Pierrepont	34
18-3 PLU de Briey	35
18-4 PLU de Landremont	35
18-5 PLU de Sainte-Geneviève	36
18-6 PLU de Dieulouard	36
18-2 SCoT Nord 54 : projet d'avis consultatif de la CCI	36
19- Point sur l'organisation du Toulinois	37
20- Informations diverses	37
20-1 Événementiels 2015	37
20-2 Mise à jour Délégations de signature	38

21- Présentation CCI MAP	38
Intervention de Luc VILAIN, Sous-Préfet en charge des Affaires Économiques	38

Annexes

Annexe 1 : Ajustement des parts contributives (6 tableaux)

Annexe 2 : Evolution de la Taxe pour Frais de de Chambre en Lorraine et en France (en M€), Evolution de la Taxe pour Frais de Chambre en Lorraine entre 2011 et 2017 (en M€)

Annexe 3 : Création d'un service régional Création-Reprise-Transmission

Annexe 4 : Synthèse du Budget Rectificatif 2014

Annexe 5 : Plaquette de présentation du Budget Rectificatif 2014

Annexe 6 : Schéma directeur de la CCI de Région Lorraine

Annexe 7 : Protocole relatif aux retraits du Conseil Général et de la CCI du Syndicat Mixte Industriel

Annexe 8 : Projet de SCoT Nord 54, Projet avis consultatif de la CCI sur le projet SCoT Nord 54- juin 2014).

Annexe 9 : Territoire Terres de Lorraine

Annexe 10 : Economic Ideas, Business Cool Festival, Dîner de l'entreprise, Séminaires prestigés

Annexe 11 : Délégations de signature mises à jour le 1er juillet 2014

Annexe 12 : CCI MAP

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Meurthe-et-Moselle s'est réunie en Assemblée Générale le lundi 24 novembre 2014, à 18h dans ses locaux, 53 rue Stanislas à Nancy.

Le Président François PELISSIER souhaite la bienvenue à Luc VILAIN, Sous-Préfet en charge des affaires économiques, qui participe ce soir à sa dernière Assemblée Générale. Il souhaite également la bienvenue aux représentants des organismes patronaux Christine BERTRAND, Présidente du MEDEF de Meurthe-et-Moselle et Etienne MALHER, Président de la CGPME ainsi qu'à Yves LESAGE, Président du Tribunal de Commerce, Denis PIARD, Vice-Président de la Chambre d'Agriculture qui représente Gérard RENOUARD, Daniel CERUTTI, Président de la Fédération du Bâtiment 54 et Martial MUNIER, Président de l'UIMM de Meurthe-et-Moselle. Il les remercie de participer à cette Assemblée Générale, qui nous honore.

Il souhaite dans son propos liminaire donner quelques informations sur lesquelles il aura l'occasion de revenir lorsque le Schéma directeur de la CCI de Région Lorraine sera abordé au point 8 de l'ordre du jour.

"Au mois de juin, nous avons régionalisé les Infrastructures et les fonctions support. Nous venons de régionaliser les services aux entreprises et dans 15 jours on terminera le schéma de réorganisation par l'ensemble des activités formation. On avance vite, on avance aussi fortement puisque - comme vous le savez - nous devons acquitter les ponctions qui représentent 10,5 millions d'euros dans les prochains mois, au mois de mars. Aujourd'hui, nous avons déjà fait un premier gros effort sur cette réorganisation puisque nous en sommes à 5,5 millions d'économies par la suppression d'à peu près 98 équivalents temps plein sur l'ensemble des effectifs de la région Lorraine, qui s'élèvent à plus de 500 personnes, que nous aurons réorganisé, mis dans une configuration différente à savoir toute une partie front-office orientée vers les services. Aujourd'hui, le catalogue régional repose sur à peu près 150 offres, qui découlent de nos outils CCI MAP, qui vont nous permettre de développer dans les prochaines années un rythme de 1 500 à 2 000 visites d'entreprises annuelles pour effectivement dérouler ces outils et envisager de promouvoir un certain nombre de prestations, de conseils vis à vis des entreprises qui en ont besoin.

Le processus d'un point de vue politique avance également puisque la commission mixte de rapprochement, qui avait été créée, a finalisé ses travaux à l'unanimité des membres moins les représentants meusiens. La Moselle, les Vosges et la Meurthe-et-Moselle ont validé ce projet qui sera abordé tout à l'heure au point 8 de l'ordre du jour. Sur cette base des travaux de la commission mixte, le Bureau de la CCIRL a validé à l'unanimité que nous avançons dans cette orientation. L'objectif effectivement de cette mouture est d'aboutir à une chambre régionale unique.

Je donne juste un chiffre qui effectivement mérite attention. Le poids institutionnel de nos institutions sans aucune valeur ajoutée par l'extérieur, simplement d'un point de vue administratif - et je parle sous le contrôle de Paul ARKER, qui complètera mes propos tout à

l'heure - représente 1 million 450 000 euros annuel pour simplement maintenir les 5 institutions pour la préparation et le déroulement des assemblées générales, les budgets et la vie purement juridique et administrative. C'est dire que ce projet de rassemblement de toutes nos forces, dans un espace régional avec un outil unique, est vraiment important et stratégique. Les services de l'Etat, qui nous auditent depuis le début de l'année, nous encouragent - et Monsieur VILAIN en dira sûrement un mot tout à l'heure - sur la position que nous avons eue. Les représentants du Préfet de Région et du Préfet de Meurthe-et-Moselle entre autres nous incitent à aller dans cette voie. Le Ministre MACRON souhaite aujourd'hui s'appuyer sur le Nord/Pas-de-Calais et la Lorraine puisque la Lorraine est encore allée plus loin que le Nord-Pas-de-Calais dans la mesure où aujourd'hui le Nord/Pas-de-Calais a écrit ce qu'il voulait faire alors que la Région Lorraine a déjà mis en œuvre toute l'organisation du travail qui est considérable à tel point que Monsieur MACRON envisage de refonder le texte de la loi de 2010 pour le cadrer de façon plus précise et permettre effectivement aux différents territoires de s'organiser dans une logique régionale.

A la veille d'un grand bing-bang territorial, qui a été validé la semaine dernière, à savoir la création des grandes régions, je pense que si nous voulons peser dans les négociations, dans notre capacité d'influencer les décideurs politiques (une grande région de Reims à Strasbourg va demain représenter une puissance de frappe assez importante), il est vraiment important que les équipes censées assumer les fonctions économiques puissent être le mieux organisées possible.

Je ne crois pas que la multiplicité des acteurs soit forcément intéressante pour les décideurs politiques. En étant rassemblé dans une institution unique au niveau lorrain, je pense qu'on incitera la Champagne-Ardenne, l'Alsace à essayer d'avancer aussi pour que nous puissions défendre l'économie au meilleur niveau de cette région qui sera très importante. Voilà pour le point d'actualité sur ce débat et sur les avancées très concrètes. Nous y reviendrons dans l'ordre du jour que je vous propose d'aborder maintenant".

1- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 30 juin 2014

Jean-Christophe KLEIN, Directeur Général, indique que tous les membres élus ont été destinataires par l'extranet du projet de compte rendu de l'Assemblée Générale du 30 juin 2014.

Il demande aux membres s'ils ont des questions ou des observations à formuler sur ces comptes rendus. Dans la négative, il soumet ce projet à l'approbation de l'Assemblée.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le compte rendu de l'Assemblée Générale du 30 juin 2014.

2-Ajustement des parts contributives

Jean-Christophe KLEIN, Directeur Général, explique que l'ajustement des parts contributives a été approuvé par l'Assemblée Générale de la CCI Région Lorraine du 3 octobre 2014, tel que présenté dans les tableaux 2,3,4,5,6. Il commente les tableaux suivants (***Annexe 1***) :

- *Tableau 1* : Proposition de répartition de la ressource fiscale entre les CCI de Lorraine au Budget Primitif 2014 (En K€)
- *Tableau 2* : Ajustement sur parts contributives au Budget Rectificatif 2014 (En K€) : BR 2014 – Phase 1 – TFC et ICN
- *Tableau 3* : Ajustement sur parts contributives au Budget Rectificatif 2014 (En K€) : BR 2014 – Phase 2 – Supports
- *Tableau 4* : Ajustement sur parts contributives au Budget Rectificatif 2014 (En K€) : BR 2014 – Phase 3 – Régionalisation des services opérationnels
- *Tableau 5* : Ajustement sur parts contributives au Budget Rectificatif 2014 (En K€) : BR 2014 – Phase 4 – Services délégués
- *Tableau 6* : Tableau de passage des parts contributives du BP 2014 au BR 2014

Le Bureau de la CCI de Meurthe-et-Moselle du 15 septembre 2014 a pris acte de l'ajustement des parts contributives tel que présenté.

Le Président François PELISSIER demande si des membres de l'assemblée souhaitent poser des questions. Personne ne demande la parole.

L'Assemblée Générale approuve l'ajustement des parts contributives tel que présenté.

3- Perspectives d'évolution de la ressource fiscale des CCI pour 2015-2016-2017

Jean-Christophe KLEIN, Directeur Général, commente les documents présentés à l'Assemblée Générale de la CCI Région Lorraine le 3 octobre 2014, à savoir le tableau "Evolution de la Taxe pour Frais de de Chambre en lorraine et en France (en M€)" et le schéma "Evolution de la Taxe pour Frais de Chambre en Lorraine entre 2011 et 2017 (en M€)" (*Annexe 2*).

Le Bureau de la CCI de Meurthe-et-Moselle du 15 septembre 2014 a pris acte des perspectives d'évolution de la ressource fiscale des CCI pour 2015-2016-2017.

Le Président François PELISSIER demande s'il y a des questions. Personne ne demande la parole.

L'Assemblée Générale prend acte des perspectives d'évolution de la ressource fiscale des CCI pour 2015-2016-2017.

4- Nouveau schéma d'affectation de la masse salariale entre CCIR et CCIT en 2015

Ce point est supprimé de l'ordre du jour.

5- Délégations de compétences et signatures en matière de Ressources Humaines

Le président François PELISSIER fait part de la fin de la délégation de compétence accordée en matière de gestion du personnel aux présidents des CCI territoriales, et de la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de Région Lorraine du 3 octobre 2014.

Délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de Région Lorraine du 3 octobre 2014

Par délibération du 21 Décembre 2012, le Président de la CCI de Région Lorraine a été autorisé à déléguer ses compétences en matière de gestion du personnel aux Vice-Présidents de la CCIR en leur qualité de Président de leur CCIT respective. Aujourd'hui, la mutualisation des moyens a permis de doter la CCIR des moyens nécessaires à la gestion des Ressources Humaines pour l'ensemble des cinq établissements consulaires de la Lorraine. De ce fait, les CCIT ne disposent plus en interne des compétences requises pour gérer les recrutements, la situation personnelle et plus généralement les questions relatives aux agents dont elles ont la disposition. Pour cette raison, la délégation de compétence accordées en 2012 a perdu la pertinence qui la motivait et le Président de la CCIR souhaite y mettre fin avec l'accord de l'Assemblée Générale.

- VU le titre VII du Code de Commerce et particulièrement son article R711-32 ;
- VU le Règlement Intérieur de la CCIR Lorraine ;
- VU la délibération du 21 Décembre 2012 portant approbation de délégation de compétence du Président de la CCIR Lorraine ;
- VU l'avis du Bureau du 5 Septembre 2014 ;

sur le rapport du Président,
la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Lorraine :

- **autorise** son Président à mettre fin à compter du 3 octobre 2014 à la délégation de compétence accordée en matière de gestion du personnel aux Présidents des CCI Territoriales conformément à la délibération susvisée.

Le Bureau de la CCI de Meurthe-et-Moselle du 15 septembre 2014 a pris acte du projet de délibération qui lui avait été présenté.

L'Assemblée Générale prend acte de cette délibération autorisant le président de la CCI Lorraine à mettre fin à compter du 3 octobre 2014 à la délégation de compétence accordée en matière de gestion du personnel aux Présidents des CCI Territoriales.

6- Régionalisation de la chaîne d'appui à la Création Reprise Transmission d'entreprise

Jean-Christophe KLEIN, Directeur Général, indique que l'Assemblée Générale de la CCI Région Lorraine du 3 octobre 2014 a approuvé la régionalisation de la chaîne d'appui à la

Création Reprise Transmission d'entreprise, telle que présentée dans la note remise aux élus intitulée "*Création d'un service régional Création-Reprise-Transmission*" (**Annexe 3**).

Le Bureau de la CCI de Meurthe-et-Moselle du 15 septembre 2014 a pris acte de cette régionalisation.

Le Président François PELISSIER demande si des personnes souhaitent faire des remarques. Personne ne demande la parole.

L'Assemblée Générale prend acte de la régionalisation de la chaîne d'appui à la Création Reprise Transmission d'entreprise telle que présentée.

7- Examen du Budget Rectificatif 2014

Le Président François PELISSIER donne la parole à Alex MULLER, Président de la Commission des Finances, pour la présentation du Budget Rectificatif 2014.

Alex MULLER, Président de la Commission des Finances, commente à l'aide de slides le Budget Rectificatif 2014 (**Annexe 4 : Synthèse du Budget Rectificatif 2014**). Un exemplaire de la plaquette de présentation du Budget Rectificatif 2014 de la CCIT, consultable sur l'extranet des élus, a été remis aux élus et à tous les membres de l'assemblée (**Annexe : 5**).

Des précisions sont apportées sur le port de Frouard par Joël VIGNERON, membre associé et Gilles SCHAFF, Vice-Président de la CCI. Concernant Grand Nancy Aéroport, Jean-Sébastien MENGIN, Trésorier-adjoint fait remarquer que le restaurant fonctionne bien.

Le Président François PELISSIER demande s'il y a des questions sur ce budget. Personne ne demande la parole.

Alex MULLER, Président de la Commission des Finances, donne lecture de l'avis de la Commission des Finances du mardi 4 novembre 2014 :

« Le Président et les membres de la Commission des Finances se sont réunis le mardi 4 novembre 2014 pour examiner le Budget Rectificatif 2014. Ils ont donné un avis favorable à l'unanimité à ce budget.

En tant que Président de la Commission des Finances et au nom des membres de cette commission, je propose que l'Assemblée Générale de la CCI de Meurthe-et-Moselle donne un avis favorable au Budget Rectificatif 2014».

Le budget, tel que présenté, a reçu un avis favorable du Bureau du 4 novembre 2014.

Le Président François PELISSIER soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale le Budget Rectificatif 2014 tel qu'il vient de lui être présenté.

Le Budget Rectificatif 2014 de la CCI est adopté à l'unanimité.

Le Président François PELISSIER remercie les membres de leur confiance pour ce budget.

8- Approbation du Schéma directeur de la CCI de Région Lorraine

Le Président François PELISSIER indique qu'il a déjà abordé le contenu du Schéma directeur de la CCI de Région Lorraine (*Annexe 6*) dans son propos liminaire.

"Le document que vous avez dans votre dossier est le résultat des travaux menés depuis des mois par la commission mixte de rapprochement (composée des membres du bureau et d'un élu supplémentaire par chambre territoriale) pour envisager ce que pourrait être le contour de la gouvernance de notre chambre régionale puisque ce document doit être porté devant le législateur afin de bénéficier, au même titre que la CCI Nord-Pas-de-Calais, d'un décret d'application.

Les réflexions se sont déroulées de façon conviviale pour l'ensemble des membres, hormis quelques échauffourées avec la délégation de la Meuse qui n'a participé qu'à la première réunion. Elle est restée quelques minutes à la minute et n'a pas siégé à la troisième malgré les invitations répétées de l'ensemble des autres chambres.

Pour information, je voulais juste vous préciser que le message que vous avez reçu sur vos téléphones en provenance du président de la Meuse est une mauvaise information. Il y a bien eu une Assemblée Générale dans les Vosges ce matin mais ils n'ont absolument pas abordé le sujet de la régionalisation. Le président vosgien fera une réponse au président meusien dès demain matin.

Cette commission - Paul ARKER complètera mon propos - a travaillé dans d'excellentes dispositions avec la quasi totalité des élus puisqu'elle a clôturé ses travaux avec un vote à l'unanimité sauf la Meuse.

Nous n'avons pas cherché à inventer des choses trop compliquées et nous avons été vraiment très pragmatiques pendant les travaux. La proposition qui vous est faite est un modèle de gouvernance qui correspond à notre territoire et qui s'inspire, dans les mêmes proportions, de ce qu'a fait Nord-Pas-de-Calais à savoir que 70 000 entreprises lorraines pouvaient être représentées par 70 membres élus.

Le nombre des élus est figé. Il correspond peu ou prou au poids économique de chacun des territoires : 21 pour la Meurthe-et-Moselle, 5 pour la Meuse, 28 pour la Moselle, 16 pour les Vosges. Nous avons souhaité que la représentativité féminine puisse être à minima à 30% pour incarner qu'effectivement les milieux économiques entendaient bien faire une place à la juste représentativité des femmes qui se battent dans nos différentes entreprises. Au-delà de 30%, on a jugé que cela deviendrait compliqué. 30% est un objectif ambitieux mais raisonnable.

Nous avons la possibilité de compléter effectivement nos travaux avec la moitié des membres élus. Notre région, a un certain nombre de territoires : 4 ou 5 territoires en Meurthe-et-Moselle, 4 en Moselle, 2 dans les Vosges, 1 ou 2 en Meuse. Cela fait 12 à 15 territoires qui devraient être représentés au plus près des entreprises par des élus. Si on dit 2 élus par territoire, cela fait une trentaine. Nous ne tournons pas sur des missions d'élus de territoires mais plutôt sur des réflexions sur les projets : les infrastructures, la création-reprise entreprise, le commerce. Si l'on mettait 4/5 élus sur chacune de ces 7/8 thématiques cela ferait encore 30/35 élus.

Il faut un bureau avec une dizaine de membres. On voit assez vite l'organisation qui peut se dessiner de façon assez raisonnable. Nous avons aujourd'hui statué sur le fait que chaque président de délégation territoriale est membre de droit du bureau comme vice-président, un trésorier et un trésorier-adjoint, un secrétaire et un secrétaire-adjoint et 5 membres. 14 membres de l'assemblée régionale représenteront le bureau.

Nous nous sommes posés ensuite la question de la mission de ces délégations territoriales, de ce qu'elles incarnaient. C'est une force de propositions, de consultation et de suivi des actions qui auront été engagées dans son territoire.

Le vote au niveau régional est acquis puisqu'il a été voté à l'unanimité moins 3 voix (meusiens).

Je suis très fier de l'Assemblée Générale qu'a présidée Paul ARKER la semaine dernière. Toute sensibilité politique confondue au niveau patronal (CGPME et MEDEF), l'ensemble des élus ont fait un acte de responsabilité majeure pour présenter une organisation qui sera en 2015 ou en 2016 (on ne sait pas encore la date des prochaines élections), le socle de la gouvernance de l'ensemble de la régionalisation. Si on va au-delà du processus et j'espère - Paul ARKER et moi nous nous y employons - faire revenir la Meuse à la raison puisque ce document sert maintenant de réflexion pour inciter les autres régions à suivre cette dynamique.

Je crois que, divisés et seuls, nous n'arriverons pas à relever les défis financiers. C'est le modèle sur lequel essayait de nous convaincre la Meuse. Nous avons fait toutes les équations. Je peux vous garantir que cela ne fonctionne pas. On peut mettre de côté le modèle parisien qui est tellement spécifique compte tenu de la richesse qui existe. Dans d'autres territoires, comme nous, c'est le seul modèle qu'on a souhaité porter.

Je ne serai pas plus long sur ce document. Un an de bataille en 2013, un an de travail fort en 2014 pour aujourd'hui partir de très loin. Et je donnerai simplement le témoignage d'un de nos préfets. Lorsque les services de l'IGAS, sont arrivés en février et qu'on leur a expliqué avec Paul ARKER ce que l'on voulait faire, ils ont remonté à leur tutelle que ce n'était pas jouable, que nous étions des flambeurs et aujourd'hui ils disent qu'il faut s'inspirer de ce qui a été accompli en si peu de temps. Si les services sensés nous inspecter disent cela, on peut encourager les services qui depuis 6 mois ont fait, au niveau régional, un travail considérable au niveau des directeurs. Je salue le travail qu'a engagé Jean-Christophe KLEIN, qui y passe un temps considérable, ainsi que celui de tous les directeurs Mireille WAGNER en Moselle, Sylvain JACOBEE dans les Vosges et de tous les directeurs-chefs de services.

Paul je te cède la parole pour compléter mes propos."

**Intervention de Paul ARKER
Président de la CCIR Lorraine**

"Chers collègues,

La démarche qui vous a été présentée est le schéma directeur de la future CCI de Lorraine avec 4 délégations territoriales.

L'ADN de la régionalisation, c'est le service que nous devons apporter aux 69 000 entreprises de Lorraine grâce à une offre qualitative qui a été réformée. Ce sont des actions qui seront accessibles désormais à toutes ces entreprises en particulier aux PME et aux PMI dans le cadre d'une offre de service que nous avons votée la semaine passée en Assemblée Générale de la CCIRL.

La justification de la démarche - s'il en fallait une - repose sur le contexte budgétaire extrêmement contraint qui s'impose désormais à nos chambres. Retenez deux chiffres pour 2015 : 10 millions 1/2 de ponction, de confiscation sur les fonds de roulement des 5 chambres lorraines (les 4 chambres territoriales, la chambre régionale) mais c'est aussi une diminution de 5 millions de la taxe pour frais de chambre que nous percevrons en 2015, taxe qui - je le rappelle- est payée par vous, par les entreprises. La taxe pour frais de chambre ne coûte pas un euro au budget de l'Etat. Nous avons demandé dans le cadre de CCI France que cet argent que nous ne toucherons plus ne soit pas non plus prélevé sur les entreprises. Pour l'instant, nous n'avons pas de réponse sur ce point. Et nous savons déjà que ce sera pire en 2016 et en 2017.

Dans ce contexte, les élus meusiens ont fait le choix pour l'instant, et pour des raisons qui sont connues d'eux seuls, de ne pas s'associer à la démarche courageuse de régionalisation que nous avons lancée depuis le printemps dernier, et qui a fait l'objet de nombreux échanges au niveau régional en bureau, en assemblée générale et dans le cadre des réunions de la commission de rapprochement.

Dans ces conditions, je veux dire simplement que l'agitation de notre collègue président de la CCIT de la Meuse est à la fois dérisoire et pathétique. En refusant de prendre en compte la réalité des chiffres, il a choisi de se camper dans une position de blocage permise par un article du code de commerce, qui a fait l'objet d'amendements au niveau du Parlement et - on peut le pronostiquer - qui va tomber sous peu par le vote de ces amendements ou par le fait de la remise à plat de la loi de 2010 qui est voulue par le ministre de tutelle Emmanuel MACRON.

On vient de vous montrer comment cette démarche est perçue. Je citerai simplement in extenso quelques phrases de Madame Chantal CASTELNOT, la Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales de Lorraine, qui représentait le Préfet de Région lors de notre Assemblée Générale de la CCIRL du vendredi 21 novembre : « Après la mutualisation d'un certain nombre de fonctions supports déjà acquise, la nouvelle offre de services marque une étape décisive vers une fusion la plus efficace possible. Elle permet de tenir compte d'un contexte budgétaire de plus en plus contraint et de ne pas perdre de vue que ce qui doit animer les acteurs de ces différentes prestations, c'est un service encore plus qualitatif proposé aux entreprises lorraines. Ces dernières seront toutes traitées sur un pied d'égalité au plan régional. Elles bénéficieront des outils les plus performants que seule une régionalisation unissant toutes les ressources et les talents actuellement dispersés entre cinq entités permet de constituer en une sorte de task force pour offrir les meilleurs services à nos entreprises. Je ne doute pas que vous allez apprécier la qualité de cette nouvelle offre au service de tous vos ressortissants et voter sa mise en œuvre dès 2015.

Le processus que vous avez enclenché pour votre régionalisation a un très fort niveau d'ambition. Dans un contexte de concurrence de plus en plus exacerbé, c'est ce qui permettra à votre CCI régionale de rester dans la course, si je puis dire, sur d'autres aspects de l'économie qui sont directement utiles aux entreprises.

Bien sûr tout ceci ne pourra réussir sans tenir compte des aspects humains. Je sais que votre gouvernance y est particulièrement attentive. Elle modifie régulièrement les organigrammes pour que chacun puisse s'approprier en temps réel la mise en œuvre opérationnelle de cette grande ambition et la régionalisation.

C'est un beau défi à relever que la réussite de ce projet. La mission de contrôle qui a récemment audité votre CCIR a été très favorablement impressionnée par la qualité du travail mené ces derniers mois. Votre volonté commune d'aboutir à une fusion est d'ores et déjà citée en exemple. Je ne peux que vous encourager à rester unis, tous ensemble tendus vers cet objectif commun, dans le respect des gouvernances actuelles, des hommes et des femmes de talent qui œuvrent au sein de vos entités.

Les CCI Nord-Pas de Calais/Picardie se sont unies tout récemment. Lyon/Roanne et Saint-Etienne se sont engagées aussi dans ce processus. Les CCI de Lorraine doivent être dans ce sillage pour un avenir qui leur permettra d'être plus fortes car unies et beaucoup plus opérationnelles ».

Je pense qu'il n'y a rien à ajouter à ces propos de la représentante du Préfet de Région. Soyez assurés de ma détermination dans la conduite de la réforme, à laquelle les Directeurs Généraux et les responsables de services travaillent d'arrache-pied depuis 6 mois et soyez aussi assurés de la détermination des présidents PELISSIER, GUILLAUME et CLAUDEL".

Le Président François PELISSIER demande à Luc VILAIN, Sous-Préfet en charge des Affaires Économiques, s'il souhaite intervenir.

Luc VILAIN, Sous-Préfet en charge des Affaires Économiques, répond "*qu'effectivement, il a prévu d'intervenir sur ce point à la fin de l'assemblée générale mais que ce point est effectivement extrêmement important. Les propos du président Paul ARKER, les propos du président François PELISSIER le démontrent.*

Je voudrais dire très simplement, à ce stade, le travail extrêmement sérieux, extrêmement qualitatif, extrêmement méthodique, extrêmement responsable qui a été engagé ici. La mission d'inspection à laquelle il a été fait référence, l'a souligné, sans réserves. Vous êtes tout à fait dans la bonne direction. On arrive quasiment au but. Vous l'avez fait - vous l'avez souligné - dans l'esprit de dialogue. Je sais que vous y êtes attaché. Je forme le vœu le plus cher que cette négociation aboutisse au titre de l'intérêt général. Voilà ce que je voulais dire en confirmant les propos qui ont été tenus et que le président Paul ARKER a repris in extenso de Chantal CASTELNOT qui parlait au nom du Préfet de Région. Je le rappelle ici, au nom du Préfet de département, pour montrer cette unanimité d'être à vos côtés".

Le Président François PELISSIER remercie Luc VILAIN et met au voix le Schéma Directeur de la CCI de Région Lorraine, qui a reçu un avis favorable du Bureau de la CCI de Meurthe-et-Moselle du 4 novembre 2014.

***L'Assemblée Générale adopte le Schéma Directeur de la CCI de Région Lorraine.
(1 abstention : Marie de METZ NOBLAT).***

Le Président François PELISSIER remercie les membres de leur confiance.

9- Syndicat Mixte pour le Développement Industriel de la Région de Longwy : approbation du protocole relatif aux retraits du Conseil Général et de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Syndicat mixte industriel

Jean-Marie VILADECAS, 1er Vice-Président, présente ce point à la demande du Président François PELISSIER.

Depuis 2009, à plusieurs reprises, le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle (CCI) ont demandé à se retirer du Syndicat Mixte pour le développement Industriel de la Région de Longwy (SMI).

L'intégration de Villers-la-Montagne à la Communauté de Communes de l'Agglomération de Longwy (CCAL) au 1/10/2014 entraîne que cette dernière se substitue de plein droit dans l'exercice des compétences exercées par la commune au sein du SMI. Il en résulte, en cas d'accord du retrait du Conseil Général et de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), que le SMI ne compterait plus qu'un seul membre.

Aussi, conformément aux dispositions de l'article L5212-33 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des Collectivités Territoriales (loi RCT), le SMI serait dissous de plein droit.

Le Comité syndical du 18 septembre 2014 a approuvé le protocole relatif aux retraits du Conseil Général et de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Syndicat Mixte Industriel (*Annexe 7*).

Le Bureau de la CCI du 4 novembre 2014 a donné un avis favorable. Il est demandé à l'Assemblée Générale de la CCI de Meurthe-et-Moselle d'approuver ce même protocole.

Jean-Marie VILADECAS, 1er Vice-Président, donne lecture du projet de délibération à soumettre au vote de l'Assemblée Générale :

***Projet de délibération
Syndicat Mixte pour le Développement Industriel
de la Région de Longwy : approbation du protocole relatif aux retraits
du Conseil Général et de la Chambre de Commerce et d'Industrie
du Syndicat mixte industriel***

Vu

- le Code de commerce,
- le règlement intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle,
- le protocole relatif aux retraits du Conseil Général et de la CCI du Syndicat Mixte Industriel de Longwy approuvé par le Comité Syndical du 18 septembre 2014,

Considérant

que depuis 2009, à plusieurs reprises, le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle (CCI) ont demandé à se retirer du Syndicat Mixte pour le développement Industriel de la Région de Longwy (SMI),

que ces retraits entraîneront la liquidation du SMI car il n'aura plus qu'un seul membre,
que le Comité syndical du 18 septembre 2014 a approuvé le protocole relatif aux retraits du Conseil Général et de la CCI et définissant les conditions de sortie et de liquidation afin que celle-ci prenne effet au 1/01/2015.

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'industrie Territoriale de Meurthe-et-Moselle, réunie le 24 novembre 2014, dans ses locaux, 53 rue Stanislas, sous la présidence de François Pelissier,

après présentation du rapport par le Président,

après avoir constaté que le quorum est atteint,

- approuve le protocole acceptant le retrait du Conseil Général et de la CCI et définissant les conditions de sortie et de liquidation afin que celle-ci prenne effet au 1/01/2015,
- autorise le Président à signer le protocole,
- charge le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Meurthe-et-Moselle de l'exécution des présentes décisions.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le projet de délibération concernant l'approbation du protocole relatif aux retraits du Conseil Général et de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Syndicat mixte industriel.

Le Président François PELISSIER remercie Jean-Marie VILADECAS, 1er vice-Président de la CCI.

10- SASU RACINE : versement d'une avance en compte courant d'associés de 200 000 €

Le Président François PELISSIER présente ce point et soumet au vote de l'Assemblée Générale le projet de délibération ci-dessous :

Projet de délibération

SASU RACINE :

versement d'une avance en compte courant d'associés de 200 000 €

Vu

- le Code de commerce,
- le règlement intérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle,

Considérant

- la délibération de l'Assemblée Générale de la CCIT de Meurthe-et-Moselle du 25 novembre 2013 décidant de la création de la SASU RACINE, dont la CCIT de Meurthe-et-Moselle est l'associée unique,

- l'inscription de la SASU RACINE au Registre du Commerce et des Sociétés en date du 23/12/2013,

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'industrie Territoriale de Meurthe-et-Moselle, réunie le 24 novembre 2014, dans ses locaux, 53 rue Stanislas, sous la présidence de François Pelissier,

après présentation du rapport par le Président,

après avoir constaté que le quorum est atteint,

- autorise le président à procéder, au profit de la SASU RACINE, à une avance en compte courant d'associés d'un montant de 200 000 €, par prélèvement sur le fonds de réserve,
- charge le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Meurthe-et-Moselle de l'exécution de la présente décision.

Le Bureau du 4 novembre 2014 a donné un avis favorable à ce projet de délibération.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le projet de délibération concernant le versement d'une avance en compte courant d'associés de 200 000 € au profit de la SASU RACINE.

11- ADER : demande de souscription à l'augmentation du capital

Jean-Christophe KLEIN, Directeur Général, présente la demande de souscription à l'augmentation du capital d'ADER.

Par délibération du 25 juin 2012, la CCI a décidé de la création de la SCP CCIT 54 dont l'objet est de participer financièrement à la dotation de fonds d'intervention au capital d'entreprises du département. Cette SCP (dont le capital est formé de 199 900 € de la CCI et de 100 € de la SASU Grand Nancy Aéroport) a réalisé un premier investissement dans le fonds ADER Investissement en 2013 pour 100 000 €.

ADER souhaite, dans le cadre de son développement, et comme prévu initialement, augmenter ses fonds par apport en capital d'anciens et de nouveaux actionnaires pour les porter en 2014 à 4 M€ (contre 2,38 au 31/12/2013) puis jusqu'à 5,7 M€ au 31/12/2016.

Cette augmentation se ferait progressivement grâce aux apports de :

GIP Objectif Meuse	500 000,00 €
Région Lorraine	600 000,00 €
CDC	700 000,00 €

Ainsi qu'au renforcement des apports des CCI :

Situation actuelle		Situation future souhaitée par ADER	
54	100 000,00 €	54	200 000,00 €
88	100 000,00 €	88	200 000,00 €
/	/	57	200 000,00 €

La participation du GIP Objectif Meuse est confirmée par un engagement de souscription, les autres sont encore en discussion.

Le Bureau du 4 novembre 2014 a demandé que cette demande de souscription supplémentaire de 100 000 € (*pour la CCI de Meurthe-et-Moselle*) fasse l'objet d'un passage en commission ad hoc pour avis avant décision de l'Assemblée Générale

La Commission qui s'est réunie le 18 novembre 2014 a donné un avis favorable à l'unanimité à cet investissement de 100 000 € sous réserve que 2 des 3 autres principaux investisseurs contactés (GIP Objectif Meuse, Région Lorraine, Caisse des Dépôts et Consignations) confirment leur souscription de façon formelle.

L'Assemblée Générale approuve la participation de la CCI à l'augmentation de capital d'ADER sous réserve que 2 des 3 autres principaux investisseurs contactés (GIP Objectif Meuse, Région Lorraine, Caisse des Dépôts et Consignations) confirment leur souscription de façon formelle. Philippe PERRIN, membre élu et Président d'ADER, ne prend pas part au vote.

Réflexions

- Sur l'état du Fonds ADER
Cinq ans après sa création ADER a investi 2 111 K€ dans 27 entreprises pour des projets de création, de développement et de reprise. Au 31/12/2013, les entreprises en activité emploient au total 250 salariés.
- Sur les résultats
Les résultats nets cumulés ont été négatifs sur la période 2007-2013 pour un total de 849 K€. En tenant compte de la valeur réelle du portefeuille, la diminution des fonds propres est de 27 % par rapport à la valeur nominale du capital, ce qui représente une performance normale compte tenu du type de projets (TPE/PME) accompagnés.
- Sur le modèle économique
Le fait qu'ADER n'ait pas eu un fonds suffisamment important au démarrage et que les investissements sont plus nombreux les premières années que les désinvestissements contraint la société à réalimenter régulièrement le fonds jusqu'à un point d'équilibre. La conjoncture économique et la modification de la fiscalité ont retardé ce processus.
- Sur la demande
 - *ADER est le seul fonds régional dont la majorité est (et sera dans le cadre de l'augmentation de capital) détenue par des chefs d'entreprise.*
 - *Dont les règles d'investissement et le mode de décision, s'ils restent conformes à l'éthique juridique et financière, ne sont pas toutefois aussi paralysants que ceux des banques ou des fonds détenus ou animés par des banquiers.*
 - *L'absence d'accord de la part des CCI sur la nouvelle souscription aurait pour effet de diluer complètement le pourcentage des chambres et donc leur influence sur le fonds.*

Actuellement le pourcentage des CCI 54 et 88 est de 8,4%. Si accord de souscription CCI 54/88/57, il serait de 15%. En cas de statu quo il tomberait à 5%.

12-SEBL : demande de souscription à l'augmentation du capital

Jean-Christophe KLEIN, Directeur Général, explique que l'Assemblée Générale extraordinaire de la SEBL du 30 juin 2014 a décidé d'augmenter le capital de 720 000 euros pour le porter de 3 800 000 euros à 4 520 000 euros par l'émission au pair de 720 000 actions nouvelles de 1 euro chacune, à libérer intégralement à la souscription au moyen de versements en espèces.

La CCIT de Meurthe-et-Moselle est sollicitée dans le cadre de cette nouvelle augmentation du capital de la SEBL.

La CCIT de Meurthe-et-Moselle possède actuellement 42 308 actions de 1 € à la SEBL sur un total de 3 800 000, soit 1,113 % du capital.

Avec l'augmentation de capital, notre participation inchangée de 42 308 actions de 1 € sur 4 520 000 ferait descendre notre part à 0,936 % du capital.

Le Bureau du 4 novembre 2014 a émis un avis défavorable pour la participation de la CCI à cette augmentation de capital.

L'Assemblée Générale suit l'avis du Bureau et décide de ne pas participer à l'augmentation de capital de la SEBL.

13-SOLOREM : demande de souscription à l'augmentation du capital

Le Président François PELISSIER explique que la CCI est saisie d'une demande de participation à l'augmentation de capital de SOLOREM dans le cadre de son plan stratégique.

SOLOREM, créée en 1960 à l'initiative de la ville de Nancy, est devenue une des 15 plus importantes SEM d'aménagement et de construction en terme de volume d'investissement et de chiffre d'affaires (25 M€ pour 37 ETP) .

Un mouvement général de repositionnement des EPL est engagé en raison du recul général du CA et de la nécessité de diversification induite. Le résultat d'exploitation est en décrochage depuis 2012 mais le revenu net est resté bénéficiaire consolidant les fonds propres de 1300 K€ (les fonds propres sont deux fois supérieurs à la moyenne des SEM).

Concernant la stratégie court terme, l'activité évolue en aménagement mais baisse de près de 50% en mandats et conduite d'opérations sur 3 ans. La diversification s'amorce sur d'autres produits et prestations de services de même que les premiers résultats de l'activité immobilière se font sentir sur les programmes déjà engagés. L'activité prévisionnelle base 100 en 2012 est prévue à 93 en 2016, d'où un programme d'ajustement progressif des charges de personnel et de réduction de 15% des autres charges.

La stratégie moyen terme est de confirmer le périmètre d'intervention de la société, confirmer l'activité aménagement (cœur de métier), ajuster le positionnement sur les mandats et conduite d'opérations, développer l'activité immobilière en s'appuyant sur la filiale SOLORINVEST, développer une offre de services complémentaires.

Pour réaliser ce plan stratégique SOLOREM a besoin de renforcer ses fonds propres à hauteur de 2 M€ pour les porter après incorporation des réserves et augmentation à 8 437 K€.

La position de la CCI est la suivante. La valeur initiale des actions de la CCIT 54 est de 12 800 € pour 800 actions représentant 2,27% du capital initial. L'incorporation des réserves porterait, mécaniquement, la valeur de ces actions à 143 200 € toujours pour 2,27%. SOLOREM nous propose de souscrire 350 actions nouvelles pour un montant de 62 500 € qui porterait à 2,46% notre part dans le capital. A défaut, notre part serait réduite à 1,75%.

Par ailleurs, le refus de souscrire à l'augmentation nous expose à la non-reconduction de notre siège au Conseil d'Administration, d'autres souscripteurs revendiquant un siège. Bien que notre pourcentage de capital soit faible, notre présence au Conseil d'Administration est de nature à maintenir une influence des entreprises, que nous sommes les seuls, avec le BTP, à représenter.

La valeur des titres SOLOREM dans le bilan de la CCI est de 30 489 €. L'incorporation des réserves aura pour effet mécanique de porter leur valeur à 143 200 € soit une plus-value de 112 711 € pour notre chambre, que nous souscrivions ou non. En cas de souscription, la valeur totale serait portée à 205 850 €.

Le Bureau du 4 novembre 2014 a émis un avis favorable pour la souscription de 350 actions nouvelles à l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale décide de participer à la future augmentation de capital dans la limite de 350 actions nouvelles pour un montant de 62 500 €.

14- Demandes de désignations

Jean-Christophe KLEIN présente les demandes de désignations.

14-1 Commission de prévention des conflits d'intérêts

14-1-1 Election d'un membre en remplacement de Sylvie Petiot

Pour mémoire, font partie de cette commission : Sylvie Petiot (Présidente de la commission) ; membres : Jean-Marie VILADECAS, Jean BOONEN, Alex MULLER. Les membres sont proposés par le Bureau, parmi les élus, en dehors du Président, du trésorier, de leurs délégués (...). Les membres sont tous élus par l'Assemblée Générale.

Delphine MANZANO est proposée.

Le Bureau du 4 novembre 2014 a donné un avis favorable.

Delphine MANZANO est élue à l'unanimité membre de la Commission de prévention des conflits d'intérêts.

14-1-2 Election du (de la) Président (e) de la commission

Le (la) présidente de la commission est élu(e) parmi les membres élus de la CCIT, membres de la commission.

La candidature d'Alex MULLER est proposée.

Le Bureau du 4 novembre 2014 a donné un avis favorable.

Alex MULLER est élu à l'unanimité président de la Commission de prévention des conflits d'intérêts.

14-2 Solorem : reconduction du mandat d'administrateur

Par courrier en date du 8 août 2014, Olivier RICARD, Secrétaire Général de SOLOREM, nous informe qu'au cours de l'Assemblée Générale de SOLOREM, tenue le 1er juillet dernier, le mandat d'administrateur de la CCI a été reconduit pour une nouvelle durée d'une année et nous demande si François PELISSIER continue à assurer les fonctions de représentant pour ce nouveau mandat.

Compte tenu des délais, une réponse a été faite proposant la reconduction du mandat de François PELISSIER en attendant de la soumettre au Bureau et à la prochaine Assemblée Générale.

Le Bureau du 4 novembre 2014 a donné un avis favorable.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la reconduction du mandat de François PELISSIER.

14-3 Commission d'assimilation : proposition d'une ou plusieurs candidatures

Par courrier en date du 19 juin 2014, le Préfet de Meurthe-et-Moselle nous a informés que, dans le cadre de la naturalisation, une commission d'assimilation est expérimentée en région Lorraine, composée du Préfet de Meurthe-et-Moselle ou de son représentant (qui la préside), de 2 personnes qualifiées, désignées par le Préfet en raison de leur engagement citoyen et de leur connaissance de l'histoire, de la culture, de l'économie et de la société française ainsi que des principes et valeurs essentiels de la République Française.

Afin de constituer cette commission et de diversifier son recrutement, et compte tenu de notre connaissance du milieu local et de personnes qui pourraient correspondre au profil recherché (personnes actives ou retraitées), il nous demande de lui faire des propositions de candidatures.

La Commission DOS du 29 septembre 2014 n'a pas de candidatures à proposer. Le Bureau du 4 novembre 2014 a suivi l'avis de la Commission et a proposé de ne pas présenter de candidatures.

L'Assemblée Générale confirme l'avis de la commission et du Bureau et n'a pas de candidatures à présenter.

14-4 Commission Départementale de Conciliation (en matière de baux d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal) : renouvellement des membres

Par courrier en date du 2 septembre 2014, le Préfet de Meurthe-et-Moselle, nous rappelle que l'arrêté préfectoral du 9 mai 2011 portant composition de la Commission Départementale de Conciliation en matière de baux d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal prévoit, en son article 3, le renouvellement triennal de ses membres. Il nous demande de lui faire connaître les membres proposés ou confirmés en vue de siéger à cette instance pour le 15 octobre prochain. (représentant les bailleurs : un titulaire et un suppléant ; représentant les locataires : un titulaire et un suppléant).

Sont proposées : la reconduction des membres (*désignés précédemment*) et la désignation par le Bureau de Jean-Sébastien MENGIN (*en remplacement de Grégoire EURY*) :

Représentant les bailleurs

titulaire : Olivier BERTRAND

suppléant : Gilles ROUX

Représentants les locataires

titulaire : Jacques CHEVALIER

suppléant : Jean-Sébastien MENGIN *est proposé par le Bureau en remplacement de Grégoire EURY*

Olivier BERTRAND et Jacques CHEVALIER ont donné leur accord pour le renouvellement de leur mandat.

La Commission Territoires du 25 septembre 2014 avait donné un avis favorable pour la reconduction des membres telle que proposée initialement.

Le Bureau du 4 novembre 2014 a donné un avis favorable à cette nouvelle proposition de désignations avec Jean-Sébastien MENGIN en remplacement de Grégoire EURY.

L'Assemblée Générale approuve les désignations d'Olivier BERTRAND (titulaire) et Gilles ROUX (suppléant) pour représenter les bailleurs, et de Jacques CHEVALIER (titulaire) et Jean-Sébastien MENGIN (suppléant) pour représenter les locataires.

14-5 Commission départementale de Conciliation (litiges relatifs aux insuffisances de prix ou d'estimation d'immeubles et de fonds de commerce) : renouvellement des membres

Par mail en date du 30 septembre 2014, la Secrétaire de la Commission départementale de conciliation nous a informés de la mise à jour de la liste des représentants des contribuables à la commission pour l'année 2015 et nous a demandé de désigner nos représentants titulaires et suppléants pour 2015.

Cette commission, prévue à l'article 1653 A du Code Général des Impôts, appelée à connaître des litiges relatifs aux insuffisances de prix ou d'estimation d'immeubles et de fonds de commerce, comprend notamment, parmi ses membres, un titulaire et deux suppléants choisis par la CCI de Meurthe-et-Moselle.

Compte tenu des délais, un courrier a été envoyé, proposant la reconduction des mandats d'Olivier BERTRAND (*membre titulaire*) et de Jean-Pierre LEHMANN et Jean-Sébastien MENGIN (*membres suppléants*) et indiquant que cette proposition sera soumise au Bureau et à la prochaine Assemblée Générale.

Il est proposé la reconduction des mandats suivants :

membre titulaire : Olivier BERTRAND

membres suppléants : Jean-Pierre LEHMANN et Jean-Sébastien MENGIN

Olivier BERTRAND, Jean-Pierre LEHMANN et Jean-Sébastien MENGIN ont donné leur accord pour le renouvellement de leur mandat.

Le Bureau du 4 novembre 2014 a donné un avis favorable.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la reconduction des mandats d'Olivier BERTRAND (membre titulaire), et de Jean-Pierre LEHMANN et Jean-Sébastien MENGIN (membres suppléants).

14-6 Mission locale de Briey : régularisation de désignation au Conseil d'Administration

Zohra BOUMEDINE, a été sollicitée en 2010 par la Mission Locale de Briey pour être candidate au Conseil d'Administration (en accord avec le Directeur Général). Depuis cette date, elle siège au Conseil d'Administration. Il convient de régulariser cette désignation.

La Commission Territoires du 25 septembre 2014 et le Bureau du 4 novembre 2014 ont donné un avis favorable.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la désignation de Zohra BOUMEDINE au Conseil d'Administration de la Mission locale de Briey.

14-7 Plateformes d'Initiatives Locales : modification de désignations de membres titulaires et/ou de membres suppléants (Initiative Bassins-Briey-Orne, Initiative Pays-Haut, Initiative Terres de Lorraine)

Mandat	Désignation actuelle	Propositions
Initiative Bassins Briey-Orne <i>Comité d'agrément</i>	Titulaire : Nathalie SZYLLER <i>Suppléant : Arnaud GUILLEMIN</i>	Titulaire : Romain WINGERTER <i>Suppléant : Arnaud GUILLEMIN</i>
Initiative Pays- Haut <i>Comité d'agrément</i>	Titulaire : Nathalie SZYLLER <i>Suppléant : Arnaud GUILLEMIN</i>	Titulaire : Romain WINGERTER <i>Suppléant : Arnaud GUILLEMIN</i>
Initiative Terres de Lorraine <i>Comité d'agrément</i>	Titulaire : Romain WINGERTER <i>Suppléant : Arnaud GUILLEMIN</i>	Titulaire : <i>Arnaud GUILLEMIN</i> <i>Suppléant : Isabelle KAERCHER</i>

La Commission Territoires du 25 septembre 2014 a donné un avis favorable. A noter que Nathalie SZYLLER, initialement proposée en qualité de suppléante au Comité d'Agrément d'Initiative Terres de Lorraine a été remplacée depuis par Isabelle KAERCHER.

Le Bureau du 4 novembre 2014 a donné un avis favorable à ces propositions de désignations.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité ces propositions de désignations.

14-8 Conseil de Développement durable du Grand Nancy : proposition de candidature

Par courrier en date du 16 septembre 2014, André ROSSINOT, Président de la Communauté Urbaine du Grand Nancy, nous a informés du renouvellement du Conseil de Développement Durable du Grand Nancy et indiqué que la CCI dispose d'un(e) représentant(e) au titre du Collège "Innovation et coopération économique" (composé de 20 représentants du monde de l'entreprise et des acteurs économiques). Il nous invite à proposer, d'ici le 15 octobre, nos candidatures motivées.

Compte tenu des délais, un courrier a été envoyé, proposant la candidature de Brigitte MEYER et indiquant que cette proposition sera soumise au Bureau et à la prochaine Assemblée Générale.

Brigitte MEYER est proposée.

Le Bureau du 4 novembre 2014 a donné un avis favorable.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la candidature de Brigitte MEYER.

14-9 Conseil de la Faculté des Sciences et Technologies de l'Université de Lorraine : renouvellement des 2 représentants de la CCI

Par courrier en date du 7 juillet 2014, Stéphane FLAMENT, Doyen de la Faculté des Sciences et Technologies, nous a informés du renouvellement des membres du conseil de la Faculté des Sciences et Technologies de l'Université de Lorraine et demandé de bien vouloir lui communiquer, avant le 5 septembre, les coordonnées de nos deux représentants, un homme et une femme.

Les statuts de la Faculté prévoient que ce conseil comprend des personnalités extérieures dont un représentant de la CCI. Le mandat est de 4 ans et la réglementation prévoit le respect de la parité entre hommes et femme au sein des personnalités siégeant dans chaque conseil.

Il est proposé la reconduction des mandats de Lina GILSON (*membre titulaire*) et de Franck EVEILLARD (*membre suppléant*).

Compte tenu des délais, un courrier a été envoyé proposant la reconduction des mandats de Lina GILSON (*membre titulaire*) et de Franck EVEILLARD (*membre suppléant*) et indiquant que cette proposition sera soumise au Bureau et à la prochaine Assemblée Générale.

La Commission Formation du 3 octobre 2014 et le Bureau du 4 novembre 2014 ont donné un avis favorable.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la reconduction des mandats de Lina GILSON (membre titulaire) et de Franck EVEILLARD (membre suppléant).

14-10 GECCILOR : désignation d'un représentant en remplacement de Sylvie PETIOT

Pour mémoire, ont été désignés à l'Assemblée Générale de la CCI du 10 décembre 2012 : François PELISSIER (*président*), Sylvie PETIOT, Delphine MANZANO, Raymond FRENOT (*membres*).

Les membres de la Commission Formation ont proposé, le 3 octobre 2014, à Rachel PELLE de remplacer Sylvie PETIOT. Elle a souhaité que Yannick BOHN soit d'abord sollicité. Yannick BOHN a donné son accord.

Le Bureau du 4 novembre 2014 a donné un avis favorable pour la désignation de Yannick BOHN en remplacement de Sylvie PETIOT.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la désignation de Yannick BOHN en remplacement de Sylvie PETIOT.

14-11 Commission départementale des impôts directs et taxes sur le chiffre d'affaires : désignation des membres titulaires et suppléants pour les 3 formations pour 2015

Par mail en date du 30 septembre 2014, la nouvelle secrétaire de la Commission départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires, nous demande de l'informer des modifications apportées à la désignation des représentants titulaires et suppléants pour chaque formation de la commission départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires, pour l'année 2015.

Pour mémoire, les experts-comptables, qui sont désignés pour faire partie de cette commission, sont sollicités directement via l'Ordre des experts-comptables par la secrétaire de la Commission des Impôts.

Cette désignation est faite conjointement avec le MEDEF de Meurthe-et-Moselle. Par courrier en date du 17 octobre 2014, Gérard LEOUTRE, Secrétaire Général du MEDEF, nous a confirmé la reconduction de la candidature de Michel BERTRAND pour chacune des 3 formations de la commission.

Compte tenu que les membres sont nommés pour 1 an renouvelable par tacite reconduction, il est proposé la reconduction des mandats suivants à savoir :

Litiges concernant les impôts directs et les taxes sur le chiffre d'affaires

Membres titulaires : Jacques CHEVALIER, Michel BERTRAND (*désigné par le MEDEF*)

Membre suppléant : Jean-Charles BERNARD

Litiges relatifs à la déductibilité des rémunérations :

Membre titulaire : Jacques CHEVALIER

Membres suppléants : Michel BERTRAND (*désigné par le MEDEF*), Jean-Charles BERNARD

Litiges relatifs à la détermination de la valeur vénale des immeubles dont les mutations sont passibles de la TVA :

Membre titulaire : Jacques CHEVALIER

Membres suppléants : Michel BERTRAND (*désigné par le MEDEF*), Jean-Charles BERNARD

Le Bureau du 4 novembre 2014 a donné un avis favorable.

Jean-Charles BERNARD indique qu'il ne souhaite pas être reconduit en 2015. Jean-Sébastien MENGIN est proposé pour le remplacer.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité les désignations suivantes :

Litiges concernant les impôts directs et les taxes sur le chiffre d'affaires

Membres titulaires : Jacques CHEVALIER, Michel BERTRAND (*désigné par le MEDEF*)

Membre suppléant : Jean-Sébastien MENGIN

Litiges relatifs à la déductibilité des rémunérations :

Membre titulaire : Jacques CHEVALIER

Membres suppléants : Michel BERTRAND (*désigné par le MEDEF*), Jean-Sébastien MENGIN

Litiges relatifs à la détermination de la valeur vénale des immeubles dont les mutations sont passibles de la TVA :

Membre titulaire : Jacques CHEVALIER

Membres suppléants : Michel BERTRAND (*désigné par le MEDEF*), Jean-Sébastien MENGIN

14-12 Dispositif Ambassadeurs des marchés publics : demande de désignation

Jean-Louis BLACHIER, médiateur national des marchés publics, a présenté à Nancy le 21 octobre dernier le dispositif des Ambassadeurs des Marchés Publics. Cette initiative s'inscrit dans la démarche globale de l'amélioration de l'accès des entreprises à la commande publique et de la résolution à l'amiable des litiges découlant des marchés publics.

Afin de représenter au mieux les intérêts de nos mandants et du territoire meurthe-et-mosellan, Raphaël BARTOLT, Préfet de Meurthe-et-Moselle, nous demande, par courrier en date du 27 octobre 2014, de lui communiquer d'ici le 7 novembre le nom de notre représentant au sein de cette instance qui sera réunie avant la fin de l'année.

Sont proposés : Jean BOONEN (*en qualité de membre titulaire*) et Philippe FRANÇOIS-STEININGER (*en qualité de membre suppléant*) qui ont participé à la présentation du dispositif.

Le Bureau du 4 novembre 2014 a donné un avis favorable.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la désignation de Jean BOONEN (en qualité de membre titulaire) et Philippe FRANÇOIS-STEININGER (en qualité de membre suppléant).

Le point suivant est ajouté à l'ordre du jour.

14-13 Commission départementale de vidéosurveillance : renouvellement des membres

Par courrier en date du 6 novembre 2014, le Préfet de Meurthe-et-Moselle nous a informés du renouvellement des membres de la commission départementale de vidéosurveillance et nous a demandé de lui faire parvenir nos propositions pour le 13 novembre.

Compte tenu des délais, une réponse a été faite proposant la reconduction des mandats de Waël ALI SOUFIAN (*en qualité de membre titulaire*) et de Nicolas MILLOT (*en qualité de membre suppléant*) en attendant de la soumettre à l'Assemblée Générale.

Compte tenu que Waël ALI SOUFIAN n'est pas souvent disponible, Marie-Josée DAVANZO, membre élu, propose sa candidature.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la désignation de Marie-Josée DAVANZO en remplacement de Waël ALI SOUFIAN (en qualité de membre titulaire) et la reconduction du mandat de Nicolas MILLOT (en qualité de membre suppléant).

15- Appels à cotisations

Le Président François PELISSIER présente les demandes de cotisation.

15-1 Aduan : cotisation 2014 (renouvellement)

L'appel à cotisation 2014 est de 20 €. Pour mémoire, la même somme avait été payée en 2013.

La Commission Territoires-Entreprises-Infrastructures du 25 septembre 2014 et le Bureau du 4 novembre 2014 ont donné un avis favorable.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le paiement de la cotisation 2014 de 20 €.

15-2 Conseil de Pays Val de Lorraine : cotisation 2014 (renouvellement)

L'appel à cotisation 2014 est de 103 €. Pour mémoire, la même somme avait été payée en 2013.

La Commission Territoires-Entreprises-Infrastructures du 25 septembre 2014 et le Bureau du 4 novembre 2014 ont donné un avis favorable pour le paiement de la cotisation 2014 et pas de reconduction ensuite en 2015.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le paiement de la cotisation 2014 de 103 € et décide qu'elle ne sera plus reconduite en 2015 compte tenu de la régionalisation du réseau consulaire et de ses nouvelles contraintes budgétaires.

15-3 Initiative Val de Lorraine : cotisation 2014 (renouvellement)

L'appel à cotisation 2014 s'élève à 150 €. Pour mémoire, la cotisation payée en 2013 était de 50 €.

La Commission Territoires-Entreprises-Infrastructures du 25 septembre 2014 et le Bureau du 4 novembre 2014 ont donné un avis favorable pour le paiement de la cotisation 2014 de 150 €.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le paiement de la cotisation 2014 de 150 €.

15-4 Initiative Bassins Briey-Orne : cotisation 2014 (renouvellement)

L'appel à cotisation 2014 est de 100 €. Pour mémoire, la même somme a été payée en 2013.

La Commission Territoires-Entreprises-Infrastructures du 25 septembre 2014 et le Bureau du 4 novembre 2014 ont donné un avis favorable pour le paiement de la cotisation 2014 de 100 €.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le paiement de la cotisation 2014 de 100 €.

15-5 Initiative Grand Nancy : cotisation 2014 (renouvellement)

L'appel à cotisation 2014 est de 160 €. Pour mémoire, la même somme a été payée en 2013.

La Commission Territoires-Entreprises-Infrastructures du 25 septembre 2014 et le Bureau du 4 novembre 2014 ont donné un avis favorable.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le paiement de la cotisation 2014 de 160 €.

15-6 Initiative Pays-Haut : cotisation 2014 (renouvellement)

L'appel à cotisation 2014 s'élève à 80 €. Pour mémoire, la même somme a été payée en 2013.

La Commission Territoires-Entreprises-Infrastructures du 25 septembre 2014 et le Bureau du 4 novembre 2014 ont donné un avis favorable.

Le Bureau du 4 novembre 2014 a donné un avis favorable pour le paiement de la cotisation 2014 de 80 €.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le paiement de la cotisation 2014 de 80 €.

15-7 Seine-Moselle-Rhône : cotisation 2014 (renouvellement)

L'appel à cotisation 2014 s'élève à 431 €. Pour mémoire, la même cotisation a été payée en 2013.

La Commission Territoires-Entreprises-Infrastructures du 25 septembre 2014 et le Bureau du 4 novembre 2014 ont donné un avis favorable pour le paiement de la cotisation 2014 de 431 €. En 2015 la cotisation sera supportée par la CCI Lorraine.

L'Assemblée Générale approuve le paiement de la cotisation 2014 de 431 € et confirme qu'en 2015, la cotisation sera supportée par la CCI Lorraine compte tenu de la régionalisation du réseau consulaire et de ses nouvelles contraintes budgétaires.

15-8 Consortium international pour le développement des voies navigables : cotisation 2014 (renouvellement)

L'appel à cotisation 2014 s'élève à 600 €. Pour mémoire, 600 € ont été payés en mars 2014 pour la cotisation 2013. L'Assemblée Générale du 24 mars 2014 avait décidé qu'un dernier versement serait fait pour la cotisation 2014 et qu'il n'y aurait plus de reconduction ensuite.

La Commission Territoires-Entreprises-Infrastructures du 25 septembre 2014 et le Bureau du 4 novembre 2014 ont donné un avis favorable pour le paiement de la cotisation 2014 de 600 € et rappelé qu'il n'y aura pas de reconduction ensuite.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le paiement de la cotisation 2014 de 600 € et confirme la décision de non reconduction ensuite compte tenu de la régionalisation du réseau consulaire et de ses nouvelles contraintes budgétaires.

15-9 PME Finance : cotisation 2014 (renouvellement)

L'appel à cotisation 2014 s'élève à 3 000 €. Pour mémoire, 2 000 € ont été payés en 2013.

La Commission DOS du 29 septembre 2014 et le Bureau du 4 novembre 2014 ont émis un avis défavorable.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de ne pas donner une suite favorable à cette demande de cotisation.

15-10 Initiative en Pays Lunévillois : cotisation 2014 (renouvellement)

L'appel à cotisation 2014 est de 20 €. Pour mémoire, la même somme a été payée en 2013. Cette demande est arrivée le 13 octobre 2014 après la réunion de la Commission Territoires-Entreprises-Infrastructures du 25 septembre 2014.

Le Bureau du 4 novembre 2014 a émis un avis favorable pour le paiement de la cotisation 2014 de 20 €.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le paiement de la cotisation 2014 de 20 €.

16- Demandes de subventions

Le Président François PELISSIER présente la demande de subvention.

16-1 Les Vitrines de Nancy : demande de subvention 2014

Par courrier en date du 25 juin 2014, le Président des Vitrines de Nancy sollicite une subvention de 15 000 euros de la CCI, au titre de l'année 2014, dans le cadre de la convention tripartite qui lie la Ville de Nancy, la CCI et les Vitrines de Nancy.

La contribution de la CCI consistait pour les années précédentes à la mise à disposition gratuite de locaux au sein de la Chambre. En 2013, en raison des travaux effectués, les Vitrines ont occupé les locaux, précédemment loués par la CCI, au 10 rue Victor Poirel et repris le bail à leur nom.

La CCI leur a alloué en 2013 une subvention de 15 000 € correspondant pour partie au loyer annuel. La même demande est faite pour 2014.

La Commission Territoires-Entreprises-Infrastructures du 25 septembre 2014 a donné un avis favorable pour 2014. La convention tripartite prend fin en décembre 2014. Pas d'engagement de reconduction sur 2015.

Le Bureau du 4 novembre 2014 a donné un avis favorable pour le paiement de la subvention de 15 000 euros au titre de l'année 2014. La convention tripartite prend fin en décembre 2014. Il n'y a pas d'engagement de reconduction sur 2015.

L'Assemblée Générale approuve le paiement de la subvention de 15 000 euros au titre de l'année 2014 et décide de ne pas la reconduire en 2015 compte tenu de la régionalisation du réseau consulaire et de ses nouvelles contraintes budgétaires. Jean-Sébastien MENGIN et Marie de METZ NOBLAT ne prennent pas part au vote.

17- Point sur les marchés publics

Jean-Christophe KLEIN, Directeur Général, présente ce point.

17-1 Attribution de marchés publics

17-1-1 Marché AO 03-14 Prestations d'actualisation et d'étude de base de données concernant le comportement d'achat des ménages en Lorraine et dans l'espace transfrontalier et leur intégration dans une application dédiée

Attributaire : COMMERCITE 69100 Villeurbanne pour 230 000 € HT
Notification le 03/07/2014

17-2 Marchés à lancer

La cellule achats marchés publics prépare le lancement des marchés suivants : fournitures de bureaux, fourniture de ramettes papier, acheminement et fourniture de gaz, nettoyage (le marché de la CCI de Meurthe-et-Moselle a fait l'objet d'un avenant jusqu'au 31 décembre 2014).

18- Avis de la CCI de Meurthe-et-Moselle sur les documents d'urbanisme

Jean-Marie VILADECAS, 1er Vice-Président, présente ce point à la demande du Président François PELISSIER.

18-1-Avis de la CCI de Meurthe-et-Moselle sur les projets arrêtés de Plans Locaux d'Urbanisme

Le code de l'urbanisme stipule que les CCI, représentant les entreprises, sont des personnes publiques associées. A ce titre, elles participent à l'élaboration ou à la révision des PLU. Dans ce cadre, elles sont consultées sur les projets de documents d'urbanisme et de planification territoriale (Plans Locaux d'Urbanisme et Schéma de Cohérence Territoriale notamment). La CCI rend un avis consultatif sur les projets arrêtés et soumis par les conseils municipaux.

18-1 PLU Chenevières (465 hab., C.C du Lunévillois)

Principaux enjeux identifiés

- Favoriser le développement de la scierie François (extension).
- Permettre l'activité d'un centre de formation (circuit automobile de Chenevières).
- Maintien des activités militaires (Quartier Lassalle).

Position de la CCI

Pas de remarque particulière sur l'économie générale du projet de PLU.

La Commission Territoires-Entreprises-Infrastructures du 25 septembre 2014 et le Bureau du 4 novembre 2014 ont donné un avis favorable.

L'Assemblée Générale valide cet avis.

18-2 PLU de Pierrepont (884 hab., C.C. du Pays de Longuyon et des Deux Rivières)

Principaux enjeux identifiés

- Conforter le rôle de pôle de proximité de la commune.
- Reconversion de l'ancien site FAURECIA en quartier d'habitat avec le développement concomitant d'une offre de services à l'entrée du site.

Principaux points de la position de la CCI

- *Il faut renforcer le rôle de la commune tel qu'il est identifié dans le projet de ScoT.*
- *Saisir l'opportunité de l'opération FAURECIA pour organiser et développer une offre commerciale accompagnant le développement résidentiel de la commune.*

La Commission Territoires-Entreprises-Infrastructures du 25 septembre 2014 et le Bureau du 4 novembre 2014 ont donné un avis favorable.

L'Assemblée Générale valide cet avis.

18-3 PLU de Briey, révision (5730 hab., C.C. du Pays de Briey)

Principaux enjeux identifiés

- *Conforter le rôle de pôle d'agglomération de la commune de Briey conformément au projet de ScoT.*
- *La zone industrielle de la Chesnois dispose de capacité foncière d'extension (10 ha).*
- *Etre attentif au développement commercial du territoire.*

Principaux points de la position de la CCI

- *La CCI soutient le développement résidentiel de la commune pour consolider une offre de services attractive.*
- *Promouvoir une vision intercommunale du développement économique pour rationaliser l'offre foncière notamment.*
- *Mieux circonscrire les possibilités de développement commercial sur Briey-Haut en veillant à un équilibre avec les communes voisines du bassin de l'Orne.*

La Commission Territoires-Entreprises-Infrastructures du 25 septembre 2014 et le Bureau du 4 novembre 2014 ont donné un avis favorable.

L'Assemblée Générale valide cet avis.

18-4 PLU de Landremont (135 hab., C.C. du Bassin de Pont-à-Mousson)

Principaux enjeux identifiés

Aucun.

Principaux points de la position de la CCI

Aucune remarque sur l'économie générale du projet de PLU.

La Commission Territoires-Entreprises-Infrastructures du 25 septembre 2014 et le Bureau du 4 novembre 2014 ont donné un avis favorable.

L'Assemblée Générale valide cet avis.

18-5 PLU de Sainte-Geneviève (188 hab., C.C. du Bassin de Pont-à-Mousson)

Principaux enjeux identifiés

Aucun.

Principaux points de la position de la CCI

Aucune remarque sur l'économie générale du projet de PLU.

La Commission Territoires-Entreprises-Infrastructures du 25 septembre 2014 et le Bureau du 4 novembre 2014 ont donné un avis favorable.

L'Assemblée Générale valide cet avis.

18-6 PLU de Dieulouard, révision allégée (4548 hab., C.C. du Bassin de Pont-à-Mousson)

Principaux enjeux identifiés

Permettre l'implantation de la société XARDEL Démolition sur le site d'une ancienne plate-forme d'exploitation de granulats (HOLCIM) en révisant le règlement du PLU.

Principaux points de la position de la CCI

La CCI soutient ce projet lié à la voie d'eau sur le canal de la Moselle. Il entre dans le cadre des orientations du PLU actuel. Il s'agit d'accompagner l'évolution du site exploité depuis 40 ans en conservant sa vocation économique dans un contexte environnemental sensible.

La Commission Territoires-Entreprises-Infrastructures du 25 septembre 2014 et le Bureau du 4 novembre 2014 ont donné un avis favorable.

L'Assemblée Générale valide cet avis.

18-2 SCoT Nord 54 : projet d'avis consultatif de la CCI

Le projet de SCoT Nord 54 a été arrêté par les collectivités locales. Il est soumis pour avis aux personnes publiques associées dont la CCI. Dans ce cadre, la CCI est invitée à rendre un avis consultatif sur ce projet.

La Commission Territoires du 16 mai 2014 et le Bureau du 2 juin 2014 ont donné un avis favorable.

A la demande du Président François PELISSIER, ce point n'a pas été examiné à l'Assemblée Générale du 30 juin 2014 et remis à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 24 novembre 2014 avec une présentation stratégique du SCoT.

Le Président François PELISSIER demande à Erwan BERNARDE, Direction de l'Information Economique et des Etudes Stratégiques de la CCI Lorraine de présenter le projet de SCoT Nord 54 et les enjeux sur l'économie des territoires liés aux autres SCoT (*Annexe 8 : Projet de Schéma de Cohérence Territoriale de Meurthe-et-Moselle Nord ; Projet avis consultatif de la CCI sur le projet SCoT Nord 54- juin 2014*).

Après avoir remercié pour le travail effectué, il soumet ce projet au vote de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale valide cet avis.

Le Président François PELISSIER évoque le dossier Terra Lorraine. Le projet s'engage avec 2 700 entreprises chinoises. Les travaux vont démarrer en 2015. L'impact peut être considérable et peut modifier le SCoT.

19- Point sur l'organisation du Toulinois

Le Président François PELISSIER demande à Gilles ROUX de faire le point sur l'organisation du Toulinois.

Gilles ROUX commente le document remis aux élus et intitulé "Territoire Terres de Lorraine" (*Annexe 9*). Ce travail d'inventaire de la CCI sur chacun de ces territoires permet d'identifier les actions avec les réseaux, d'apporter une logique de service. Il sera généralisé sur l'ensemble de la Lorraine.

Fabrice CHARTREUX, membre élu, fait remarquer que depuis 2014, la CCI s'est repositionnée, a entrepris une démarche performante et est reconnue. Parole d'entreprises s'est positionnée sur toutes les réunions et notre avis compte énormément.

Le Président François PELISSIER fait part du témoignage d'un chef d'entreprise, qui à partir d'un CCI MAP a découvert tout ce que la CCI pouvait faire, sa présence dans les territoires et l'accompagnement qu'elle pouvait offrir.

20- Informations diverses

Le Président François PELISSIER annonce qu'un partenariat national est noué avec Le Point pour le Forum Economic Ideas qui sera porté sur 2 jours.

20-1 Evénementiels 2015

Economic Ideas, Business Cool Festival, Dîner de l'entreprise, Séminaires prestigieux (*Annexe 10*).

20-2 Mise à jour Délégations de signature

Délégations de signature mises à jour le 1er juillet 2014 (*Annexe 11*).

21- Présentation CCI MAP

Le Président François PELISSIER demande à Cedric LE BOSSE, Responsable territorial à la Direction du Développement de la CCI Lorraine, de présenter CCI MAP.

Cedric LEBOSSÉ présente à l'aide de slides la méthode CCI MAP (*Annexe 12*).

Le Président François PELISSIER conclut en disant qu'il s'agit d'un beau challenge et adresse ses félicitations pour le travail accompli. Il souhaite qu'un élu de la CCI de Meurthe-et-Moselle puisse appeler un chef d'entreprise qui a vécu un CCI MAP dans les prochaines semaines afin de connaître son ressenti.

Le Président François PELISSIER donne la parole à Luc VILAIN, Sous-Préfet en charge des Affaires Économique, représentant le Préfet, pour conclure l'Assemblée Générale.

Intervention de Luc VILAIN Sous-Préfet en charge des Affaires Économiques

"Je voudrais déjà saluer le Président de la Chambre Régionale de Commerce et d'industrie Lorraine, Monsieur le Président de la Chambre départementale de Meurthe-et-Moselle, ainsi que dans l'assistance, Madame la Présidente du MEDEF de Meurthe-et-Moselle, Monsieur le Président du BTP 54, Monsieur le Président de la CGPME de Meurthe-et-Moselle, Monsieur le Président de l'IUMM, Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Nancy et chacun et chacune d'entre vous, que j'ai toujours plaisir à retrouver, pour vous témoigner en conclusion à la fois tout le respect de l'État mais aussi le désir d'être parmi vous, de partager toujours ces Assemblées Générales qui sont des moments d'information, de travail, de réflexion sur des sujets fondamentaux de l'économie.

Vous l'avez dit, Monsieur le Président, vous êtes au niveau des Chambres de Commerce, au niveau de l'Histoire avec un grand "H" de ces institutions, à un moment charnière de votre parcours, un moment clé où différentes orientations peuvent être prises.

J'ai bien entendu vos différentes préoccupations et je voudrais dire que nous partageons la même conviction à la fois entre l'entreprise, entre l'industrie qui est le moteur du redressement économique du pays. La présence aujourd'hui même en Lorraine de notre Président de la République, qui a consacré une grande partie de sa journée à l'économie et à l'industrie, témoigne, s'il fallait le souligner, de tout ce soutien de l'État à l'économie et à l'industrie.

Le rôle, que vous avez à jouer dans ce moment charnière, il est à la fois capital, il est très important pour tout l'apport humain et tout le potentiel d'apport et de soutien aux entreprises mené sur le territoire. On l'a entendu ce soir dans les différents comptes rendus. Je crois que

vous savez être très proches à la fois des PME, des TPE, c'est tout le maillage extrêmement important du territoire et également des grandes entreprises. Faire cette synthèse, apporter un service, une écoute à tous ceux qui en ont besoin, et dans le contexte actuel, nous savons tous ô combien cette démarche est importante, c'est particulièrement déterminant.

Je voudrais revenir dans mes propos sur 3 grands sujets. Le premier a été longuement évoqué ce soir, c'est la régionalisation qui est en marche ici en Lorraine. Sur la méthode employée à la fois sur la forme et le fond. Je rappellerai d'emblée les encouragements sans réserve qui ont été rappelés encore la semaine dernière par la mission d'Inspection Générale. Cette mission, qui a une vision nationale, l'a dit très clairement. Je crois que c'est le meilleur message et le meilleur encouragement que vous pouvez retenir dans la démarche et le travail que vous avez en cours. Dans ce travail, je l'ai dit tout à l'heure sur le point 8, il y a à la fois de la rigueur, de la conviction et de la responsabilité partagée. L'Assemblée Générale, présidée par le président Paul ARKER vendredi dernier, qui a obtenu justement ce consensus au-delà de toutes les différences, au-delà de toutes les appartenances augure extrêmement bien de l'évolution pour l'avenir.

En plus, au-delà de la méthode, vous avez des atouts particulièrement importants sur ce territoire. Le premier d'entre eux est déjà la très faible fiscalité, c'est la plus faible de France. Le deuxième, c'est le chemin parcouru. Vous l'avez dit Monsieur le Président de la Chambre départementale, plus de 5 millions d'euros d'économies réalisées. Dans le contexte actuel, ce n'est pas rien. Non seulement, ce n'est pas rien, c'est considérable et cela démontre de votre capacité à vous réformer, de votre capacité à anticiper et il n'y a pas plusieurs chemins sur ce parcours difficile, il n'y en a qu'un qui vaille, c'est l'anticipation, la responsabilité et la vision d'avenir. Je crois que vous en avez fait la démonstration dans les propos particulièrement responsables et courageux qui ont été tenus ce soir. C'est le pari dans lequel vous vous êtes engagés avec beaucoup de conviction, beaucoup de volonté et beaucoup de détermination. Je crois que ce sont des valeurs fortes, fondamentales, qui permettent toujours dans différentes politiques publiques de mener des actions difficiles, nécessaires et courageuses.

Le deuxième sujet sur lequel je voudrais revenir en quelques mots est un sujet qui était à l'ordre du jour, ce sont les SCOT puisque la Meurthe-et-Moselle est couverte par le SCOT Nord et le SCOT Sud. Je dirais simplement que, là aussi, ce sont des enjeux majeurs en stratégie de développement, enjeux majeurs dans le contexte plus global actuel de redéfinition des territoires, de redéfinition des régions.

Vous avez vu les récentes décisions qui sont intervenues. Nous sommes la seule grande région où déjà la capitale régionale est fixée. Un article est paru dans Le Monde d'aujourd'hui sur tous ces sujets : les capitales probables, les capitales possibles et les capitales certaines.

Je fais cet aparté pour vous dire combien toutes les discussions sur le territoire, sur les SCOT vous préparent intelligemment à l'évolution des choses. Vous l'avez rappelé à juste titre - je tiens à y revenir - vous avez vraiment rappelé de façon fort pertinente dans un contexte sur le Grand Est se posent les problématiques d'avenir de coopération transfrontalière. On est la seule grande région, si l'on peut dire en anticipant déjà, où il y a autant de frontières, autant de pays : l'Allemagne, le Luxembourg, la Belgique et la Suisse pour le sud de la future grande région. Vraiment des enjeux là aussi extrêmement forts avec des territoires puissants sur le plan économique, des territoires dynamiques. Tout ceci donne de l'importance à la réflexion territoriale et à l'anticipation.

Dernier sujet sur lequel je voudrais intervenir sans être trop long, en quelques mots, mais c'est une priorité majeure qui a été rappelée par le Gouvernement, c'est l'apprentissage en termes d'emploi et d'économie. Le Gouvernement l'a bien identifié comme priorité. Le Président de la République a fixé un objectif de 500 000 jeunes en apprentissage en 2017. C'est un objectif mobilisateur qui nécessite un engagement collectif de tous les acteurs publics et des mesures immédiates ont été prises au plan national pour soutenir l'apprentissage. Je les rappellerai brièvement : 100 millions d'euros issus des fonds européens seront dédiés sur 2 années à l'insertion professionnelle des jeunes et en particulier l'alternance ; 80 millions d'euros national permettront de financer des nouvelles formations et d'augmenter les capacités d'hébergement dans le cadre des plans d'investissement d'avenir. Enfin, l'État, sur ce plan, a décidé de dégager 200 millions d'euros supplémentaires dans le cadre du projet de Loi de Finances rectificative pour 2014.

Voilà les éléments majeurs sur lesquels je souhaitais revenir en conclusion en vous remerciant d'avoir pris des positions tout à fait anticipatives et responsables sur les sujets qui étaient à l'ordre du jour. Je voudrais conclure en vous assurant du respect, du soutien de l'État dans le département ici en Meurthe-et-Moselle.

Je terminerai par une note plus personnelle puisque le Président PELISSIER l'a annoncé d'entrée de jeu, c'est sans doute ma dernière Assemblée Générale parmi vous. J'ai pris toujours beaucoup de plaisir et d'intérêt à travailler dans un esprit de confiance, de respect mutuel, avec vous sur des sujets d'intérêt commun sur les politiques majeures qui nous rassemblent. Je quitterai mes fonctions fin janvier puisque je pars tout simplement, après plus de 40 années de bons et loyaux services, à la retraite pour une nouvelle vie et je garde tout à fait pour votre institution foi en l'avenir puisque les relations de confiance, le souci d'anticipation et le travail dans le respect mutuel sont des garanties fondamentales qui permettent souvent d'aller loin et vous les avez. Merci beaucoup".

Applaudissements

Le Président François PELISSIER indique que le temps des hommages viendra. *"Je me fais l'écho de la majorité des élus pour souligner que votre engagement sur le chemin économique a toujours été clairement reconnu par les chefs d'entreprises. Vous faites avec le préfet un binôme attentif, courageux. Vous intervenez rapidement lorsqu'on vous sollicite et dans les périodes que nous rencontrons, cela fait du bien d'avoir une oreille attentive et de savoir que l'on peut compter sur vous. Je vous remercie. Les relations avec l'Etat sont toujours très distantes au niveau du vocabulaire et de l'expression et pourtant lorsque nous nous croisons aujourd'hui, c'est Luc ! Cela prouve bien que nous sommes rentrés dans une logique commune d'objectifs et de défense du développement économique ce qui n'est pas fréquent avec les serviteurs de l'Etat. Merci à vous. Merci pour votre assiduité et votre patience pour cette séance assez longue. Notre cohérence et unité de ce soir étaient très appréciables. Je vous invite à boire le Verre de l'Amitié".*

L'ordre du jour est terminé. Le président François PELISSIER lève la séance à 20h45.

***Le Président,
François PELISSIER***

***La Secrétaire,
Nicole GIRARD***